

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2006

Le Conseil Municipal de SAINT LAURENT LA GATINE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vendredi vingt six octobre deux mille six à vingt heures trente, sous la présidence de Richard DEMBOWSKI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Richard DEMBOWSKI, Maire

Patrick LENFANT et Michèle VIEL, Adjoint

Hervé PHILIPPOT, Martine OLIVIER, James PINSAULT,

Leslie O'MEARA-NYCKEES, Bernard BLANCHET, Gérard PERRIN

Absent excusé : Thierry MARECHAL pouvoir à M LENFANT

Monsieur Patrick LENFANT est élu secrétaire de séance.

Les élus font remarquer que le compte rendu du 8 septembre n'a pas été collé dans le registre, affiché et légalement distribué aux membres du conseil.

Madame Michèle VIEL lit le compte rendu du 8 septembre 2006 donné lors de la séance.

Monsieur le Maire réfute les éléments indiqués de mécontentement de ces conseillers et des dysfonctionnements énoncés.

Vote du compte rendu : 7 voix pour ; 1 contre ; 2 abstentions

1) URBANISME :

- Demandes de permis de construire :

- *Monsieur Thierry LONGUET, 14 rue de la Croix de Fer à l'Aumône, pour la construction d'une maison d'habitation.
Demande déposée en mairie le 26 août 2006 rectifié et ransmis à la DDE le 14/10/06*

- Demandes de travaux exemptés de permis de construire :

- *Monsieur OLIVEIRA et Madame HERMIER, 11 Allée des Trembles à Boissy, création d'un auvent
Dossier transmis à la DDE le 14/10/06*

2) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

• SYROM

- Le Conseil syndical a débuté par une minute de silence en mémoire aux décès de M le Maire de Nonancourt, Jacques BION et de M Alain SANCET, maire d'Escorpin.

- Rappel : les rippers ne doivent en aucun cas ramasser les ordures ménagères mises en sacs : tout doit être dans les conteneurs.

- Anciens conteneurs : plus de pièces détachées. Les usagers devront les renouveler à leurs frais.

- Appel d'offres pour étude du bio compostage : 23 mille euros, subventionnés à hauteur de 70% maximum.

- Ordures ménagères pour les gens du voyage à la charge des communes.

- *Indemnité de sortie, appelée « Comptes de sorties » : envoi d'un courrier de dédit aux communes qui se retirent du syndicat afin de percevoir les montants relatifs à leur retrait.*

- **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**
Effectif en baisse de 35 élèves.

3) **TRAVAUX COMMUNAUX** :

- Sécurité Routière :

- La DDE a lancé la consultation pour la réalisation des travaux auprès des sociétés : APPIA, GUILLO, MUSCI ETP.
- Accord de la subvention du Conseil Général à hauteur de 5451€, non reportable, à utiliser avant la fin de l'année

- Aménagement Paysagé, mare rue de la Croix de Fer et mare rue d'Amfreville. Les travaux débiteront prochainement.

Pour la mare à l'angle de la rue de la Croix de Fer et Sente aux Anes à l'Aumône : attente d'une autorisation de récupération des eaux de ruissellement vers la mare de M FAY et d'une convention particulière signée par le Conseil Général pour la reprise de voirie devant la mare.

- Travaux complémentaires rue du Gland :

Accord de subvention pour terminer les travaux. Ceux-ci débiteront dès le paiement de la facture des précédents travaux GUILLO. Vote à la majorité pour le règlement.

- Travaux Mairie :

- Rénovation mairie et création du bureau du maire : vote à l'unanimité
- Entreprises choisies et retenues pour une somme de 15 000€ environ :
 - LAMANDE, plomberie
 - MARECHAL, électricité
 - BACOUPE, menuiserie
 - GROSSET, peinture
- Vote à l'unanimité pour une demande de subventions.

Remarque : la réalisation des travaux se fera sous réserve de l'obtention des subventions.

4) **DIVERS** :

- Bulletin municipal : le conseil décide de poursuivre l'édition du bulletin municipal
- Vote à l'unanimité pour l'achat d'un ordinateur (700 à 800€) et la mise en place de l'ADSL en mairie.
- Achat d'illuminations complémentaires pour Noël : 5 motifs avec boîtier de sécurité et pose forfaitaire par la SICAE – ELY pour un montant de 1705,49€TTC ; Vote : 9 pour, 1 abstention.
- Virement de crédit de 2000€ du compte 2031 au compte 2184 « Acquisitions » : vote à l'unanimité.
- Emplacement publicitaire : Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif en vigueur pour le panneau publicitaire installé à Saint Laurent, soit 13,60€ le m2 pour un emplacement non éclairé . Vote pour à l'unanimité.

- Repas des anciens vote à l'unanimité pour un montant de 35€TTC le repas.
- Colis des anciens vote à l'unanimité pour un montant de 19,90€le colis.
- Goûter de Noël pour les enfants de la Commune de 3 à 10 ans : don de 500€ de Saint Laurent Animation pour le divertissement
- Demande du prêt de la salle de la cantine pour les ateliers mis en place par Saint Laurent Animation les vendredis soirs de 19h à 22h (hors vacances scolaires) et les mercredis de 14h à 17h. Accord après réception d'un courrier.
- Demande de réunion en mairie, entre l'entreprise ROLLANDEAU et les riverains voisins de l'entreprise pour trouver une solution aux problèmes afférents à l'activité.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.
Fait et délibéré les jour, mois et an comme indiqué précédemment.*